



النمرة : و ع / ع / 27 / ح / 1

التاريخ : 22 أكتوبر 2018م

السيد / مدير مكتب السيد المكييل

السلام عليكم ورحمة الله وبركاته ،،،،،

طلبات الحصول على تأشيرة شينغن

مرفق لسيداتكم الإجراءات المتعلقة بمنح تأشيرة دول الاتحاد الاوروبي (الشينغن)
1/ والتي تشترط التقديم قبل 15 يوم من المغادرة للمشاركة في المهمة

2/ عليه نرجو مراعات القيد الزمني للمشاركة
3/ حيث أنه لاتقبل طلبات التأشيرة أقل من 15 يوم



أيوب الامين العاقب
مدير المراسم والعلاقات العامة

مرفقات

خطاب الخارجية السويسرية المحول من قبل وزارة الخارجية



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

27 SEP 2018

103.10

La Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments à la Mission permanente de la République du Soudan auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève et a l'honneur de lui faire part de ce qui suit.

La Mission suisse facilite la venue des délégués aux conférences internationales dans toute la mesure du possible et dans les limites de la réglementation Schengen en vigueur.

La Mission suisse se doit de signaler toutefois le dépôt extrêmement tardif des récentes demandes de visa déposées à l'Ambassade à Khartoum pour des délégués gouvernementaux soudanais attendus dans le cadre de la 39^{ème} session du Conseil des droits de l'homme à Genève du 10 au 28 septembre 2018. Elle fait appel à l'entremise de la Mission permanente auprès des concernés afin qu'à l'avenir les démarches d'obtention des visas soient effectuées dans le respect des délais. Il est rappelé à cet égard que les dossiers de demandes de visa doivent être déposés, munis de tous les justificatifs nécessaires, au plus tard quinze jours avant le départ prévu et ce uniquement après l'obtention d'un rendez-vous fixé par l'ambassade. En cas de dépôt tardif ou si un dossier est incomplet, la délivrance du visa dans les temps ne peut être garantie. Il est précisé en outre que la Mission suisse n'est pas en mesure d'intervenir pour des demandes de visa déposées moins de cinq jours ouvrables avant le départ prévu.

La Mission suisse précise à toutes fins utiles que les documents requis pour une demande de visa pour un court séjour (visite officielle) sont les suivants :

- + - Le formulaire de demande de visa pour court séjour dûment rempli et signé par le requérant (il est disponible sur le site suivant : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/einreise/visumantraagsformular.html>)
- Un document de voyage valable (i.e. avoir été émis dans les dix dernières années et être valable au moins trois mois après la date de retour)
- Si besoin, un permis de résidence valable ou un document équivalent (par exemple, visa de sortie/de retour) qui garantit que le requérant peut rentrer dans son pays de résidence
- Deux récentes photographies format passeport

Mission permanente de la République du Soudan
auprès de l'Office des Nations Unies et des autres
organisations internationales à Genève
Avenue Blanc 51-53
1202 Genève

Important information from the Swiss Mission regarding request of visas for the delegates:-

The Mission facilitates the arrival of delegates to international conferences as far as possible and within the limits of the current Schengen regulations.

However, the Swiss Mission should be aware of the extremely late filing of recent visa applications filed at the embassy in Khartoum for Sudanese government delegates expected within the framework of the 39th session of the Human Rights Council (10-28 September 2018). It calls the permanent mission to ensure that, in the future, visa procedures are carried out in a timely manner. It is reminded in this respect that the visa application forms must be submitted, with all the necessary supporting documents, at the latest 15 days before the scheduled departure and only after obtaining an appointment fixed by the embassy. In the event of a late deposit or if a file is incomplete, the delivery of the visa in time cannot be guaranteed. It is also clear that the Swiss Mission is not in a position to intervene for visa applications filed less than five working days before the planned departure.

The Swiss mission specifies for all intents and purposes that the documents required for a visa application for a short stay (official visit) are the following:

- The short-stay visa application form duly completed and signed by the applicant (it is available on the following website (www.sem.admin.ch)).
- A valid travel document (issued in the last ten years and valid for three months after the date of return)
- If necessary, a valid residence permit
- Two recent passport nominative from the International Organization.
- A Note Verbal from the requesting government.
- A hotel reservation.
- A flight reservation.
- Other relevant document to support the visa request.

- Une lettre d'invitation nominative de l'Organisation internationale
- Une note verbale du gouvernement du requérant (pour les officiels uniquement)
- Une preuve d'assurance santé-rapatriement valable dans tous les Etats Schengen et couvrant un montant minimum de 30'000 euros (pour les titulaires de passeports ordinaires uniquement)
- Une réservation d'hôtel
- Une réservation de vol (inclus vol de retour)
- Tout document additionnel requis par la représentation concernée

La Mission suisse remercie par avance la Mission de la République du Soudan de l'attention qu'elle voudra bien porter à cette information et se tient à sa disposition pour toute clarification à ce sujet.

La Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler à la Mission permanente de la République du Soudan auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève l'assurance de sa haute considération.

Genève, le 26 septembre 2018

